

Règlement 2014-01 abrogeant et remplaçant les précédents règlements qui prévoient l'imposition de taxes et les taux pour l'année 2014 de la Municipalité de Kazabazua.

Considérant Q' un avis de motion a été donné le 14 janvier 2014;

Considérant Qu' il est opportun de réviser le taux de taxes et de service pour l'année 2014:

Pour ces motifs,

Il est proposé par Conseillère Kim Cuddihey-Peck, appuyé par Conseillère Sandra Lacharity et résolu à l'unanimité d'adopter le **Règlement 2014-01** qui prévoient l'imposition et les taux pour l'année 2014 de la Municipalité de Kazabazua.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-01

DÉCRÉTANT LES TAUX ET LES TAXES APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2014

Article 1 Taux de taxes générale et tarifs

- Section 1.1** Taux de 0.70 \$ par tranchée de 100 \$ d'évaluation foncière
- Section 1.2** Inclure dans la facturation les Emprunts 2003-03 taux de 0.000138 et 2006-006 taux de 0,00004584
- Section 1.3** 18 % d'intérêts sur les retards de paiements
- Section 1.4** Paiement de facture de taxe en 3 installations – si montant plus que 300 \$
- 1^{er} paiement de 40 % date d'échéance 1^{er} avril, 2014
- 2^{ième} paiement 30% date d'échéance 1^{er} juillet, 2014
- 3^{ième} paiement 30% date d'échéance 1^{er} septembre, 2014
- Section 1.5** Frais de 35,00 \$ pour chèques sans provision.

Article 2 Taux pour réception des matières résiduelles et du recyclage:

Taux par Catégorie d'unité de l'ensemble des immeubles imposables construits, tel que décrit ci-après :

1,00	Logement	150,00 \$
2,00	Station service	300,00 \$
3,00	Épicerie	300,00 \$
4,00	Bureau Affaire	200,00 \$
6,00	Marché Sèche	200,00 \$
7,00	Restaurant Bar	300,00 \$
8,00	Casse-croute	300,00 \$
9,00	Casse-croute	300,00 \$
13,00	Garage	200,00 \$
16,00	Vente détail	250,00 \$
19,00	Station propane	200,00 \$
20,00	Restaurant Motel	300,00 \$
21,00	Vente auto	200,00 \$

Article 3 Taux pour le vidange des fosses septique, par Bâtiments dans chacun des catégories suivantes:

Résident (40) 80 \$

Non Résident (41) 40 \$

Auberge (43) 300 \$

Autres (44) 175 \$

Taux de 50 \$ pour chaque infractions au non ouverture de la fosse septique sans en avoir avisé la municipalité, suite à un avis de vidanges émis par la municipalité.

Article 4 Rémunération membres du conseil.

Augmentation pour l'année 2014

Rémunération Maire	1 008 \$
Allocation Maire	504 \$

Rémunération Conseillères et Conseillers	336 \$
Allocation Conseillères et Conseillers	168 \$

Article 5 Taux d'Augmentation salariale des employé(e)s

Augmentation de 2 % pour les employés de la Municipalité de Kazabazua, pour les postes suivant :

Directeur Général
Assistante Administrative
Préposé aux boues
Bibliothécaire
Journalier
Opérateur de niveleuse
Entretien ménager

Article 6

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi et sera rétroactif au 1^{er} janvier 2014.



Ota Hora
Maire

Pierre Vaillancourt
Directeur Général / secrétaire-trésorier

Avis de motion: 14 janvier 2014
Date de l'adoption: 4 février 2014
Date de publication: 10 février 2014
Date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2014
Numéro de Résolution : 2014-02-40